

Eric GAILLARD
Commissaire aux Comptes
170 Grande rue de la Guillotière - 69007 LYON
Tél. : 04.78.72.03.42 - Fax. : 04.78.69.13.88

JEUNES AGRICULTEURS AUVERGNE RHONE-ALPES
AGRAPOLE
23 rue Jean Baldassini
69 364 LYON
N° Siret : 387 470 503 00021

Association régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901

RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES
sur les comptes annuels de l'exercice du
01/01/2025 au 31/12/2025

A l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du syndicat relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes sont arrêtés par votre conseil d'administration sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et des principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Eric GAILLARD
Commissaire aux comptes
170, Grande Rue de la Guillotière
69007 LYON
Siret : 453 823 304 00036

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fournis de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823.7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous nous sommes attachés à vérifier la comptabilisation et l'encaissement des subventions perçues par votre syndicat à l'aide des avis émis par vos financeurs.

Eric GAILLARD
Commissaire aux comptes
170, Grande Rue de la Guillotterie
69007 LYON
Siret : 453 823 304 00036

Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprises relatives aux comptes annuels.

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilité du commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

« Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

Eric GAILLARD
Commissaire aux comptes
170, Grande Rue de la Guillotière
69007 LYON
Siret : 453 823 304 00036

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreur, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de la continuité de l'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 10 Mars 2026

Eric GAILLARD
Commissaire aux comptes

Eric GAILLARD
Commissaire aux comptes
170, Grande Rue de la Guillotière
69007 LYON
Siret : 453 823 304 00036

Exercice clos le	31/12/2025		31/12/2024
Nombre de mois de la période	12 mois		12 mois
	Brut	Amortis. Dépréciat.	Net
			Net N-1

ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	907	907		
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	37 872	27 024	10 848	4 506
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
	Participations et créances rattachées	53 021		53 021	47 892
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres	3 435		3 435	3 412
	TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	(I) 95 235	27 932	67 304	55 811
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Stocks et en-cours				
	Avances et acomptes versés	23		23	312
	CRÉANCES				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	19 920		19 920	64 751
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres	746 426		746 426	330 145
	DIVERS				
	Valeurs mobilières de placement	61 750		61 750	61 445
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	314 359		314 359	504 459
	Charges constatées d'avance	405		405	1 127
	TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	(II) 1 142 883		1 142 883	962 238
COMPTES DE RÉGULARISATION	Frais d'émission des emprunts	(III)			
	Primes de remboursement des emprunts	(IV)			
	Écarts de conversion actif	(V)			
	TOTAL GÉNÉRAL	(I à V)		1 210 186	1 018 049

Eric GAILLARD
 Commissaire aux comptes
 170, Grande Rue de la Guillotière
 69007 LYON
 Siret : 453 823 304 00036

BILAN PASSIF

		Exercice clos le	31/12/2025	31/12/2024
		Nombre de mois de la période	12 mois	12 mois
FONDS PROPRES ET ASSOCIATIFS	Fonds propres et associatifs sans droit de reprise		722 259	722 259
	Fonds propres statutaires		722 259	722 259
	Fonds propres complémentaires			
	Fonds propres avec droit de reprise			
	Fonds statutaires			
	Fonds propres complémentaires			
	Fonds associatifs avec de droit de reprise			
	Écarts de réévaluation			
	Réserves			
	Réserves statutaires ou contractuelles			
	Réserves pour projet de l'entité			
	Autres			
	Report à nouveau		-67 470	-138 421
	Excédent ou déficit de l'exercice		19 177	70 951
	SITUATION NETTE		673 966	654 789
	Fonds propres consommables			
	Subventions d'investissement			
	Provisions réglementées			
	TOTAL DES FONDS PROPRES ET ASSOCIATIFS	(I)	673 966	654 789
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations			
	Fonds dédiés			
	TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	(II)		
PROVISIONS	Provisions pour risques		10 000	10 000
	Provisions pour charges			
	TOTAL DES PROVISIONS	(III)	10 000	10 000
DETTES	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		2 254	
	Emprunts et dettes financières diverses			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		223 596	122 932
	Dettes des legs ou donations			
	Dettes fiscales et sociales		16 913	10 292
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Autres dettes		281 958	218 537
	Instruments de trésorerie			
	Produits constatés d'avance		1 500	1 500
	TOTAL DES DETTES	(IV)	526 221	353 261
	Écarts de conversion (V)	(V)		
	TOTAL GÉNÉRAL	(I à V)	1 210 186	1 018 049

Eric GAILLARD
 Commissaire aux comptes
 170, Grande Rue de la Guillotière
 69007 LYON
 Siret : 453 823 304 00036

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Nombre de mois de la période		
	Cotisations	26 420	20 712
	Ventes de biens et services	356 050	350 444
	Ventes de biens		
	Dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	356 050	350 444
	Dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs	128 207	139 474
	Concours publics et subventions d'exploitation	128 207	139 474
	Versements de fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions, transferts de charges	1 767	8 523
	Utilisation des fonds dédiés		
	Autres produits	11 867	5
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	(I) 524 311	519 158
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock de marchandises		
	Autres achats et charges externes	374 366	359 588
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	2 036	2 246
	Salaires et traitements	89 309	69 219
	Charges sociales	30 396	22 061
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	5 381	3 191
	Dotations aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	11 692	1
	Aides financières		
	Autres charges	11 692	1
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	(II) 513 180	456 305
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(I - II) 11 131	62 853
PRODUITS FINANCIERS	De participations	1 495	1 755
	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	3 047	3 526
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
	Différences positives de change		
	Produits de cessions des immobilisations financières		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS		(III) 4 542	5 281
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	284	145
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Valeurs nettes comptables des immobilisations financières cédées		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	(IV) 284	145
2 - RÉSULTAT FINANCIER		(III - IV) 4 258	5 137
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		(I - II + III - IV) 15 389	67 990

Eric GAILLIARD
Commissaire aux comptes
170, Grande Rue de la Guillotière
69007 LYON
Siret : 453 823 304 00036

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels		3 982	5 680
	Produits exceptionnels sur opérations en capital			
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	(V)	3 982	5 680
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles		194	2 719
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital			
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	(VI)	194	2 719
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		(V - VI)	3 788	2 961
	Participation des salariés aux résultats	(VII)		
	Impôts sur les bénéfices	(VIII)		
	TOTAL DES PRODUITS	(I + III + V)	532 834	530 119
	TOTAL DES CHARGES	(II - IV + VI + VII + VIII)	513 657	459 168
5 - EXCÉDENT OU DÉFICIT (Total des produits - Total des charges)			19 177	70 951
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Dons en nature			
	Prestations en nature			
	Bénévolat			
	TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Secours en nature			
	Mises à disposition gratuites de biens			
	Prestations en nature			
	Personnel bénévole			
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				

Eric GAILLARD
 Commissaire aux comptes
 170, Grande Rue de la Guineuse
 69007 LYON
 Siret : 453 823 304 00036